

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2103

présenté par
M. Véran et Mme Lemorton

ARTICLE 1ER BIS

I. – À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« pour toutes les »

les mots :

« aux ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« dans les »

les mots :

« qu'aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.